

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

AXA Belgian Equities

Catégorie d'actions : AXA Belgian Equities G Capitalisation et/ou Distribution EUR (ISIN: FR0013479169)
Cet OPCVM est géré par AXA IM Paris, filiale du Groupe AXA IM

Objectif et politique d'investissement

L'OPCVM est classé dans la catégorie suivante : « Actions de pays de la zone euro ».

Objectif de gestion

L'objectif de gestion est de rechercher, sur une durée minimum de placement recommandée de 5 ans, à battre l'indicateur de référence composite 60% BEL Mid Cap Total Return Net + 40% Bel 20 Large Cap Total Return Net en investissant sur les marchés actions de pays de la zone Euro, principalement belges. L'OPCVM exerce une approche d'investissement socialement responsable, respectueuse des critères de responsabilité en matière environnementale, sociale et de gouvernance (ESG).

Politique d'investissement

L'OPCVM est géré de manière active et discrétionnaire. Les décisions d'investissement se fondent sur une combinaison d'analyses spécifiques macroéconomiques, sectorielles et d'entreprises. En ce sens, le processus de sélection des actions se base principalement sur une analyse rigoureuse du modèle économique des sociétés, de la qualité de gestion, des perspectives de croissance et du profil général de rendement-risque. Le gérant pourra ou non investir dans les titres composant l'indicateur de référence à sa libre discrétion et sans contrainte particulière.

Le Gestionnaire financier utilise largement les données ESG dans le cadre de la construction de l'univers de sélection tel que défini par l'indicateur de référence composite. Les notes ESG permettent aussi d'orienter la construction du portefeuille vers des valeurs démontrant des caractéristiques ESG supérieures. L'objectif de l'OPCVM est d'investir dans des titres durables qui ont mis en œuvre de bonnes pratiques en termes de gestion de leurs impacts environnementaux, de gouvernance et de pratiques sociales («ESG»), qui, à titre illustratif uniquement, les critères ESG peuvent être l'empreinte carbone et / ou l'intensité en eau pour l'aspect environnemental, la santé, la sécurité et / ou la gestion des ressources humaines et l'égalité hommes-femmes pour l'aspect social, la politique de rémunération et / ou l'éthique globale pour l'aspect gouvernance.

L'OPCVM applique une approche de sélectivité dite « Best-in-Class », appliquée de manière contraignante à tout moment uniquement sur la poche des valeurs détenues en direct, consiste à éliminer au moins 20% des valeurs les moins bien notées, à l'exclusion des obligations et autres titres de créance émis par des émetteurs publics, des liquidités détenues à titre accessoire et des actifs solidaires. Le taux de couverture de l'analyse ESG au sein du portefeuille est d'au moins 90 % de l'actif net de l'OPC, selon la méthode de notation ESG décrite dans le lien suivant <https://www.axa-im.fr/investissement-responsable>.

En outre l'OPCVM applique les politiques d'exclusion sectorielle d'AXA IM et la Politique de Standards Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance d'AXA IM (« Politique de Standards ESG d'AXA IM »), disponibles sur le site Internet : <https://www.axa-im.fr/investissement-responsable>. Les données ESG utilisées dans le processus d'investissement reposent sur des méthodologies ESG basées en partie sur des données fournies par des tiers, et dans certains cas sont développées en interne. Elles sont subjectives et peuvent évoluer dans le temps.

L'absence de définitions harmonisées peut rendre les critères ESG hétérogènes. Ainsi, les différentes stratégies d'investissement qui utilisent les critères ESG et les reportings ESG sont difficilement comparables entre elles. Les stratégies qui intègrent les critères ESG et celles qui intègrent

des critères de développement durables peuvent utiliser des données ESG qui paraissent similaires mais qu'il convient de distinguer car leur méthode de calcul peut être différente.

L'OPCVM investit en direct, de 90% à 100% de son actif net, à des actions cotées sur les marchés réglementés ou organisés belges (y compris les marchés de l'Euronext Access et du Growth).

Les actions sélectionnées, libellées uniquement en Euro, sont de toutes capitalisations et couvrent tous les secteurs d'activités. Il est précisé que l'OPCVM investit pas plus de 10% de son actif net en actions de moins de 500 millions d'euros et que les actions sélectionnées font partie ou non de l'indicateur de référence. Il est indiqué également que l'équipe de gestion, en collaboration avec le service des Risques, anticipe, dans la mesure du possible, tout risque de liquidité ou de défaillance probable d'un titre en portefeuille (analyse mensuelle de chaque valeur en portefeuille, tests de liquidité des titres et du portefeuille...).

Dans la limite de 10% de son actif net, l'OPCVM peut détenir en direct ou via des parts ou actions d'OPC des titres de créance et instruments du marché monétaire et/ou des parts ou actions d'OPC ou fonds d'investissement.

La stratégie d'investissement est réalisée par des investissements en direct. L'OPCVM n'utilisera pas d'instruments financiers à terme (dérivés).

Le Fonds est un produit financier qui promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales au sens de l'article 8 du Règlement Européen 2019/2088 du 27 Novembre 2019 portant sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

Indicateur de référence

L'indice composite 60% BEL Mid Cap + 40% BEL 20 large Cap, dividendes nets réinvestis, sont établis par Brussels Stock Exchange. L'indice BEL Mid Cap est l'indice boursier composé d'actions regroupant les capitalisations boursières moyennes de la bourse de Bruxelles (Euronext).

L'indice BEL 20 large Cap est l'indice boursier composé d'actions regroupant les 20 plus grandes capitalisations boursières de la bourse de Bruxelles (Euronext).

La composition des indices en Euro est disponible sur le site : www.euronext.com.

La gestion de l'OPCVM n'étant pas indicielle sa performance pourra s'éloigner de l'indicateur de référence, lequel n'est qu'un indice de comparaison.

Devise de l'OPCVM

Devise de référence de l'OPCVM : Euro.

Durée de placement recommandée

Cet OPCVM pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

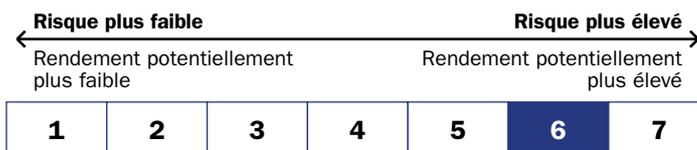
Modalités de souscription/rachat

Les ordres de souscription, de rachat et de conversion doivent parvenir auprès du dépositaire, chaque jour ouvré avant 12H00 (heure de Paris) et sont exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative. L'attention des porteurs de parts est attirée sur l'existence potentielle de délais de traitement supplémentaires du fait de l'existence d'intermédiaires tels que le conseiller financier ou le distributeur.

La valeur liquidative de cet OPCVM est calculée sur une base quotidienne.

Minimum de souscription initiale : 250 000 Euros

Profil de risque et de rendement



Cet indicateur représente la volatilité historique annuelle du fonds sur une période de 5 ans.

Il donne une indication du rendement que le fonds peut générer et du risque auquel votre capital est exposé mais ne signifie pas que le profil de risque/rendement actuellement affiché demeurera inchangé. Le niveau de l'indicateur est susceptible d'évoluer dans le temps.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du fonds.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Pourquoi le fonds est-il dans cette catégorie?

Le fonds n'est pas garanti en capital. Il est investi sur des marchés et/ou utilise des techniques ou instruments qui peuvent faire face à des fluctuations rapides et significatives pouvant engendrer des gains ou pertes importants.

La volatilité de la valeur nette d'inventaire risque d'être très élevée du fait de la composition du portefeuille.

Risques importants non pris en compte par l'indicateur de risque

Risque de contrepartie : risque d'insolvabilité ou de défaillance d'une contrepartie du fonds, pouvant conduire à un défaut de paiement ou de livraison.

Risque de concentration : risque lié à une concentration importante des investissements sur une catégorie d'actifs ou sur un marché déterminé.

Risque de liquidité : risque de rencontrer des difficultés à acheter ou vendre les actifs de l'OPCVM.

AXA Belgian Equities

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du fonds y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	0.00%
Frais de sortie	0.00%

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.

Frais prélevés par le fonds sur une année

Frais courants	0.21%
----------------	-------

Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances

Commission de performance	Aucune
---------------------------	--------

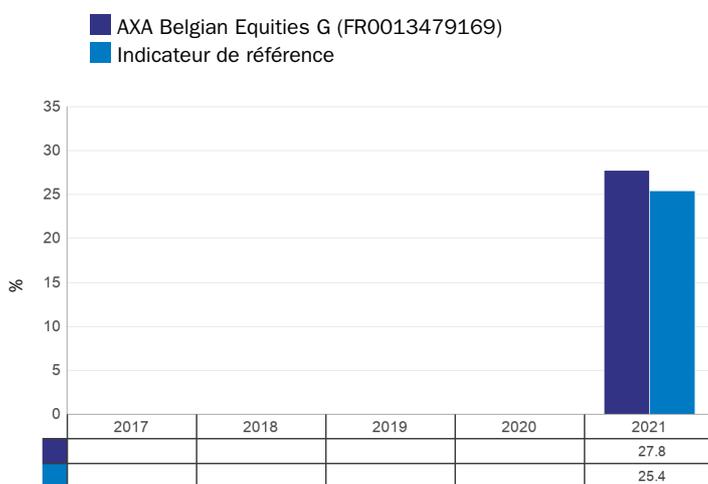
Les frais d'entrée et de sortie affichés sont des frais maximum. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Les frais courants sont fondés sur les dépenses de la période des 12 derniers mois se terminant en décembre 2021. Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre. Il exclut :

- Les commissions de surperformance.
- Les frais de transaction, ou frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par le fonds lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre fonds. Certaines stratégies d'investissement entraînant une rotation du portefeuille régulière génèrent des coûts supplémentaires de transaction.

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez vous référer à la section « frais » du prospectus de ce fonds, disponible sur le site internet <https://funds.axa-im.com/>.

Performances passées



Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Les performances présentées sont nettes de frais. Les frais d'entrée et de sortie ne sont pas inclus dans les performances.

L'OPCVM a été créé le 26/03/2020.

Les performances passées sont calculées en Euro et sont exprimées en pourcentage de la valeur liquidative de l'OPCVM à chaque fin d'année.

Informations pratiques

Dépositaire :

BNP-Paribas Securities Services
Grands Moulins de Pantin
9, rue du Débarcadère
93500 Pantin

Informations supplémentaires :

Plus d'informations concernant cet OPCVM, tels que le dernier prospectus, ainsi que le rapport annuel ou semi-annuel sont disponibles gratuitement auprès de la société de gestion ou bien sur le site <https://funds.axa-im.com/>. Des détails sur la politique de rémunération actuelle de la société de gestion sont disponibles à l'adresse www.axa-im.com/important-information/remuneration-policy. Ils incluent la description du mode d'attribution de la rémunération et des avantages aux employés ainsi que le comité de rémunération. La société de gestion peut en fournir une copie papier sur demande.

Lieu et modalités d'obtention de la valeur nette d'inventaire :

La dernière valeur liquidative de l'OPCVM est disponible sur simple demande auprès d'AXA Investment Managers Paris ou sur son site <https://funds.axa-im.com/>.

Fiscalité :

L'OPCVM est soumis au régime fiscal de la France. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de titres de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM ou de votre conseiller habituel.

Déclaration de responsabilité :

La responsabilité d'AXA Investment Managers Paris ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM. L'OPCVM n'est pas ouvert aux investisseurs US visés dans le prospectus.